

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2007  
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

- Marché Public - Programme d'Intérêt Général**
- Lutte contre le mal logement, promotion des loyers maîtrisés**
  - et de l'habitat durable au sein du parc privé sur la CUB**
  - Appel d'Offres Ouvert**
  - Autorisation de signer le marché**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2007/0358 en date du 25 mai dernier, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place, dans le cadre de son PLH, un Programme d'Intérêt Général « lutte contre le mal logements, promotion de loyers maîtrisés et de l'habitat durable ».

Ce dispositif opérationnel qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la CUB (hors périmètre d'OPAH) à compter de janvier 2008, sera l'outil majeur que mobilisera la CUB au titre de son intervention en faveur du parc privé.

Le PIG est fondé sur deux principes :

- une équipe d'animation, chargée d'assurer la prospection immobilière, la communication et l'accompagnement des propriétaires bailleurs ou occupant dans leur démarche, l'animation du réseau de professionnels concernés ;
- la majoration des aides apportées aux propriétaires pour la réalisation des travaux, par un abondement des aides de l'ANAH par la CUB et les communes.

Cet appel d'offres ouvert concerne la mission de suivi-animation pour la mise en oeuvre du Programme d'Intérêt Général « lutte contre le mal logements, promotion de loyers maîtrisés et de l'habitat durable ».

La présente délibération a pour objet :

- d'entériner le choix du cabinet d'études retenu pour la mission de suivi animation du PIG par la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2007 ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché considéré ainsi que le protocole d'accord du PIG et les conventions bilatérales avec chaque commune pour le financement des travaux aux propriétaires.

Le financement s'effectuera sur les crédits sollicités au budget 2008 puis 2009 et 2010.

En raison de la difficulté à évaluer précisément le montant de cette mission, initialement évaluée 450 000 € H.T., et du faible dépassement du candidat le mieux disant (6,37% par rapport à l'évaluation initiale), la CAO a décidé de retenir l'offre proposée par le PACT pour un montant de 478 685 € H.T., soit un dépassement global de 78 685 € H.T..

Ce surcoût se ventile, pour les trois années du PIG de la manière suivante :

2008 : + 4 855 euros (sur une prestation globale de 154 855 euros)

2009 : + 9 270 euros (sur une prestation globale de 149 270 euros)

2010 : + 14 560 euros (sur une prestation globale de 174 560 euros)

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir prendre en compte ces augmentations et de les prévoir dans les programmations budgétaires de la CUB.

Lors de sa séance du 24 octobre 2007, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'association "PACT Habitat et Développement de la Gironde" pour un montant de 304 125, 00€ H.T. pour la tranche ferme (correspondant aux deux premières années du PIG) et de 174 560,00 € H.T., pour la tranche conditionnelle (correspondant à la dernière année du PIG).

## **II. Protocole d'accord multi partenarial de cofinancement et convention CUB – Communes**

La mise en œuvre du PIG s'appuiera sur un étroit partenariat organisationnel et financier des différents acteurs de l'habitat concernés par le dispositif, au premier rang desquels les communes.

Un protocole d'accord sera signé avec les différents partenaires institutionnels (Conseil Général, C.I.L.G, CAF, CIG, Etat, ANAH) co financeurs du PIG, sur le volet du suivi animation et/ou des travaux de réhabilitation ou d'octroi de prêts préférentiels. (Voir projet de protocole d'accord ci-joint).

Par ailleurs, l'ensemble des communes a été rencontré par secteur pour se faire présenter l'ensemble du dispositif (principe, modalités de fonctionnement, partenariats avec les acteurs de terrain, objectifs, co financements envisageables...). Les communes doivent délibérer avant la fin de l'année afin de préciser leur positionnement vis-à-vis du dispositif (objectifs et co financement).

Une convention (voir projet ci-joint) sera signée entre la CUB et chaque commune pour arrêter les objectifs que le bureau d'études devra atteindre sur la commune et les co financements CUB – Commune qui seront mobilisés pour majorer les aides de l'ANAH et autres co financeurs.

Chaque année, en fonction des objectifs atteints et du compte rendu des dossiers en cours et en projet, repérés par le bureau d'études sur la commune, les conventions seront actualisées par avenant.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

**ENTERINER le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 24 octobre 2007 et de retenir le bureau d'études PACT Habitat et Développement de la Gironde pour effectuer la mission de suivi animation du Programme d'Intérêt Général de la CUB dans les conditions proposées à l'occasion de la consultation d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 33 alinéa 3 et 55 à 59 du Code des Marchés Publics ;**

**AUTORISER le Président à signer le marché d'appel d'offres correspondant ;**

**AUTORISER le Président à signer le protocole d'accord du PIG entre la CUB, la Préfecture, le Conseil Général de la Gironde, l'ANAH, la CAF de la Gironde, le Crédit Immobilier de la Gironde et le Comité Interprofessionnel du Logement de Guyenne et Gascogne, et également les conventions CUB/Communes s'y réfèrent ;**

**INSCRIRE au BS 2008, par virement de crédits, la somme complémentaire de 4 855 euros et majorer également par virement de crédits, les sommes initialement prévues au PPI des crédits suivants :**

- 2009 : + 9 270 euros
- 2010: + 14 560 euros

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</b></p>
---

M. VÉRONIQUE FAYET